

0420046X  
ACADEMIE DE LYON  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ETIENNE MIMARD  
32 RUE ETIENNE MIMARD  
42021 ST ETIENNE CEDEX 1  
Tel : 0477495920

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 109

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/06/2020

Réuni le : 29/06/2020

Sous la présidence de : Christian Laurensen

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarifs Restauration et hébergement des apprentis du GRETA-CFA.

Les apprentis se voient appliquer les tarifs en vigueur de Demi-pension (4,30 € Tarif 2020), de Petit-déjeuner (1,37€ Tarif 2020) et de Nuitée à l'Internat (13,50 € Tarif 2020).

Le GRETA-CFA versant une participation au repas de 3€, le conseil d'administration autorise la perception du reste à charge auprès de l'apprenti pour la différence (pour l'année 2020 : 1,30 €).

Le GRETA-CFA versant une participation à la nuitée de 6€, le conseil d'administration autorise la perception du reste à charge auprès de l'apprenti pour la différence (pour l'année 2020 : 7,50 €).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0